

Plaidoyer sur la précarité socioéconomique



Cahier de propositions en vue des élections municipales 2025



Le présent plaidoyer a été réalisé durant la première moitié de l'année 2025, et a été adopté par les membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) lors de l'assemblée du 4 juin 2025.

CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

cim@montreal.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Conseil interculturel de Montréal, 2025

ISBN 978-2-7647-2054-7 – PDF français

ISBN 978-2-7647-2055-4 – Imprimé français

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est une instance consultative créée en 2003 pour conseiller la Ville de Montréal sur toute question relevant des relations interculturelles. Le CIM est constitué de quinze personnes membres bénévoles qui sont choisies parmi la population montréalaise et qui possèdent de l'expérience et de l'expertise en matière de relations interculturelles. La composition du CIM reflète la diversité montréalaise, notamment sur les plans ethnoculturel, linguistique, social, géographique, générationnel, des capacités fonctionnelles, de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des personnes autochtones.

MEMBRES DU CIM

Jessica Lubino, *présidente*

Youssef Benzouine, *vice-président*

Émilie Bouchard, *vice-présidente*

Zahia El-Masri

Clairbeau Landu Mazebo

Catherine Limperis

Samantha Lopez Uri

Mohamed Noredine Mimoun

Magalie Véro René-Gérald

MEMBRES DU COMITÉ AVIS

Samantha Lopez Uri, *responsable du comité*

Jessica Lubino, *présidente*

Youssef Benzouine, *vice-président*

Clairbeau Landu Mazebo

Catherine Limperis

Magalie Véro René-Gérald

COLLABORATION

Gabriela Coman

Membre du CIM (février 2023 à mai 2025)

Marie-Ange Mundela

Membre du CIM (septembre 2023 à juin 2025)

COORDINATION DE L'AVIS

Selma Tannouche Bennani

Coordonnatrice du CIM

RECHERCHE ET RÉDACTION

Georges Tchango

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Justine Israël

Table des matières

Liste des abréviations, sigles ou acronymes	i	2. Méthodologie	16
Préambule	ii	3. Recommandations	19
Glossaire	iv	3.1. Logement	20
Introduction	1	3.2. Transport et mobilité	21
1. Revue contextuelle de la précarité socioéconomique à Montréal	3	3.3. Participation citoyenne	23
1.1. Définition de la précarité socioéconomique	3	3.4. Financement des organismes	24
1.2. Causes et conséquences de la précarité socioéconomique	4	3.5. Transition socioécologique	25
1.3. Profil de précarité à Montréal	5	3.6. Inclusion et gestion de la diversité	26
1.4. Facettes de la précarité socioéconomique à Montréal	7	3.7. Discrimination et racisme systémiques	28
1.4.1. Logement	7	Conclusion	29
1.4.2. Transport et mobilité	8	Bibliographie	32
1.4.3. Participation citoyenne	9		
1.4.4. Transition socioécologique	10		
1.4.5. Discriminations et racisme systémiques	11		
1.5. Engagements institutionnels et communautaires	12		

Liste des abréviations, sigles ou acronymes

BINAM

Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

BRDS

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques

CIM

Conseil interculturel de Montréal

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

FRAPRU

Front d'action populaire en réaménagement urbain

GES

Gaz à effet de serre

HLM

Habitation à loyer modique

ISQ

Institut de la statistique du Québec

MESS

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MIFI

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MPC

Mesure du panier de consommation

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

OCPM

Office de consultation publique de Montréal

OMHM

Office municipal d'habitation de Montréal

QIR

Quartiers inclusifs résilients

RUI

Revitalisation urbaine intégrée

SDIS

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

SLR

Système léger sur rail

SPVM

Service de police de la Ville de Montréal

SRB

Service rapide par bus

Préambule

En cette année électorale municipale, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) choisit de faire entendre la voix des personnes immigrantes et/ou racisées, parfois précarisées, et parfois sans droit de vote, sous un format différent que celui qu'on lui connaît. Plutôt que de répéter des analyses déjà comprises par l'administration, le CIM présente un plaidoyer basé sur une sélection de ses recommandations des dix dernières années, actualisées si nécessaire.



photo : Michael Descharles



Le thème de la précarité socioéconomique s’est imposé aux membres, face à un contexte mondial incertain. Il revenait de manière récurrente dans les réflexions et échanges en assemblée, ainsi que lors des rencontres de comités. En effet, l’économie mondiale ralentit sous l’effet de la guerre commerciale et de l’incertitude des politiques publiques nationales. Montréal n’échappera pas aux conséquences de cette situation. Ainsi, le CIM invite les personnes candidates à agir pour offrir des conditions de vie équitables aux personnes vivant à Montréal, quel que soit leur statut ou leur origine.

Pour ce faire, cette fois, les membres ont décidé de qualifier ce rapport de « plaidoyer ». Leurs revendications concernent différentes facettes de la précarité socioéconomique, comme l’accès au logement et aux transports publics, la participation citoyenne, la transition socioécologique et les enjeux liés à la discrimination et au racisme systémiques.

L’objectif ici est double : d’abord, inciter les personnes qui seront élues en novembre prochain à prendre des mesures concrètes dans leurs champs de compétence. Ensuite, rappeler l’importance d’évoquer ces enjeux auprès des autres paliers gouvernementaux.

En 2025, la contribution des personnes immigrantes (33,4% de la population montréalaise, d’après le recensement de 2021) à la richesse culturelle, sociale, intellectuelle et économique de la ville n’est plus à démontrer. Pourtant, les enjeux qui les touchent demeurent présents, que ces personnes aient ou non le droit de vote. Malgré leur contribution essentielle à la vitalité montréalaise, plusieurs continuent de faire face à des barrières systémiques.

Comment alors encourager leur participation démocratique si ces personnes vivant à Montréal ne se sentent pas incluses au même titre que celles qui ne sont ni immigrantes, ni racisées? Ce plaidoyer est un appel à l’action, une interpellation démocratique et un acte de mémoire. Le CIM considère que ces défis ne sont pas une fatalité.

Les membres ont la conviction que, face à la précarisation croissante du logement, de l’emploi et de l’accès aux services municipaux, il est urgent de recentrer les politiques publiques sur les réalités de celles et ceux qui vivent la ville sans toujours avoir le pouvoir d’en décider. Ce document, accessible et concret, s’adresse aux personnes candidates et à la population montréalaise pour rappeler que l’inclusion ne doit pas être un slogan électoral mais doit devenir un réel engagement politique structurant.

Glossaire

BESOINS IMPÉRIEUX EN LOGEMENT

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables sur le marché local correspond à 30% ou plus de son revenu avant impôt (Statistique Canada).

DISCRIMINATION

Distinction, exclusion ou préférence, alimentée par des stéréotypes et des préjugés conscients ou non, qui disqualifie ou stigmatise des individus en raison de la race, de la couleur, du sexe, de l'identité et de l'expression de genre, de la grossesse, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, de la religion, des convictions politiques, de la langue, de l'origine ethnique ou nationale, de la condition sociale, d'un handicap ou de l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap (Charte des droits et libertés).

DISTANCE CULTURELLE

Désigne le degré de différence entre les normes, valeurs et pratiques culturelles de deux groupes, sociétés ou individus. Elle peut être perçue comme un écart entre des cultures nationales, mais aussi au sein d'une même nation, entre des groupes majoritaires et minoritaires. Ce concept est important pour comprendre l'impact de la diversité culturelle sur les relations interpersonnelles et les interactions entre les groupes (Mahfud et al., 2015).

DIVERSITÉ

Se définit par la présence et la reconnaissance des caractéristiques multiples et variées des personnes qui composent un groupe. Ces différences peuvent porter sur des marqueurs identitaires tels que la culture, l'ethnicité, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'apparence, l'âge, la langue, la scolarité, les capacités, le statut familial, le statut socioéconomique ou tout autre ensemble de caractéristiques qui permettent l'unicité d'une personne (Gouvernement du Québec).

EXCLUSION SOCIALE

Processus lié mais non limité à la pauvreté, situé culturellement et historiquement, dans lequel les individus ou les collectivités sont privés de l'exercice de leurs droits fondamentaux. Dans une société donnée, une personne ou une collectivité est en situation d'exclusion sociale lorsqu'elle est privée des ressources économiques, sociales, culturelles ou politiques nécessaires à une vie digne dans cette société. À ces privations peut s'ajouter une dimension symbolique telle que la stigmatisation qui renforce le sentiment d'exclusion (Ken de Chadirac, Parole d'excluEs).

INCLUSION

Consiste en la mise en place d'actions, de mesures et de pratiques qui permettent à toute personne de développer un sentiment de sécurité et d'appartenance. L'inclusion résulte de l'effort collectif continu pour créer un environnement sain où les différentes caractéristiques identitaires sont non seulement acceptées et respectées, mais également valorisées. L'inclusion fait référence à la mise en pratique du principe d'équité en veillant à assurer une accessibilité universelle aux personnes (Gouvernement du Québec).

INDICE D'ÉQUITÉ DES MILIEUX DE VIE

Indice territorial qui vise à localiser les milieux de vie cumulant des vulnérabilités urbaines afin de susciter la priorisation et la convergence des investissements municipaux. Cet indice représente les milieux qui cumulent les vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, d'accès aux ressources de proximité, d'accès aux ressources de culture, sport et loisir et de sécurité urbaine (Ville de Montréal).

MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

Élaborée par Emploi et Développement social Canada, désigne la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Elle est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie modeste et de base. Les seuils de la MPC représentent, selon des qualités et des quantités déterminées, le coût de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et des autres nécessités pour une famille de référence composée de deux adultes et deux enfants. En ce qui concerne les familles d'autres tailles, l'échelle d'équivalence utilisée pour ajuster les seuils de la MPC est la racine carrée de la taille de la famille économique. Cet ajustement en fonction des différentes tailles de famille tient compte du fait que les besoins de la famille économique augmentent, mais à un rythme décroissant, à mesure que le nombre de membres de la famille augmente (Statistique Canada).

PARTICIPATION CITOYENNE

Processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation) (André, 2012).

PERSONNE RACISÉE

Personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi un processus de racisation. La racisation est un processus politique, social et mental d'altérisation. Notons que, les « races » et les groupes dits « raciaux » ou « ethniques » sont souvent un mélange des genres : on les invoquera ou les supposera en parlant par exemple de musulman-e ou de Juif, juive (religion), de Noir-e (couleur de peau), d'Arabe (langue) ou d'Asiatique (continent). Ainsi, le terme « racisé » met en évidence le caractère socialement construit des différences et leur essentialisation. Il met l'accent sur le fait que la race n'est ni objective, ni biologique mais qu'elle est une idée construite qui sert à représenter, catégoriser et exclure l'« Autre ». Le terme « racisé » permet de « rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race, refus qui n'obéit ni à un manque ou à une cécité, mais permet justement de reconduire les discriminations et hiérarchies raciales » (Procureur général du Québec, 2022).

QUARTIERS INCLUSIFS ET RÉSILIENTS (QIR)

Nouvelle approche territoriale de la Ville de Montréal qui vise à accroître l'efficacité des interventions municipales en priorisant les milieux de vie cumulant plusieurs vulnérabilités, notamment la présence d'îlots de chaleur, ainsi que l'accès limité aux espaces verts, aux parcs et aux infrastructures de sports et loisirs (Transition en commun).

RACISME SYSTÉMIQUE

Désigne l'ensemble de la structure sociétale composée d'institutions, de lois et de politiques qui maintiennent un système d'inégalités qui privilégie et opprime différents groupes dans la société selon la « race » qui leur est attribuée. Ces inégalités confèrent des privilèges aux personnes blanches et portent atteinte aux droits des personnes noires, racisées et autochtones. Ce processus n'est pas toujours intentionnel et il ne signifie pas nécessairement que le personnel de l'organisme est raciste à titre individuel. Bien au contraire, la notion de racisme systémique implique que même si personne n'est consciemment raciste dans une institution, elle peut quand même reproduire les inégalités de pouvoir selon la « race », et opprimer les personnes noires, racisées et autochtones (Amnistie internationale Canada francophone).

REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI)

Approche territoriale de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale qui agit sur les conditions et le cadre de vie des personnes résidentes d'un secteur ciblé. Une démarche de RUI se veut concertée, puisque les actions réalisées touchent plusieurs dimensions de la vie urbaine (sécurité alimentaire, logement, environnement, loisirs, etc.) et mobilisent un ensemble de partenaires du milieu (personnes résidentes, organismes communautaires, institutions, société civile et acteurs et actrices politiques) (CLIC de Bordeaux-Cartierville).

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

Désignent les seuils de revenu, définis en utilisant les données sur les dépenses de 1992, en deçà desquels les familles économiques ou les personnes hors famille économique consacraient une part plus importante que la moyenne de leur revenu après impôt aux besoins primaires comme la nourriture, le logement et l'habillement. Plus précisément, les seuils représentent les niveaux de revenu auxquels on s'attendait à ce que ces familles ou personnes consacrent 20 points de pourcentage de plus de leur revenu après impôt que la moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement (Statistique Canada).

Introduction

À l'approche des élections municipales prévues le 2 novembre 2025 au Québec, notamment dans la Ville de Montréal, ses 19 arrondissements et ses 58 districts électoraux, la nécessité de réfléchir collectivement aux défis majeurs qui affectent la population montréalaise – en particulier les personnes les plus vulnérables – se fait pressante. Ces élections verront le renouvellement de plusieurs instances municipales dont le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles représentent de ce fait une occasion stratégique pour remettre à l'agenda public les enjeux liés à la précarité socioéconomique et à l'inclusion, et pour interpeller les personnes qui seront élues sur leurs engagements concrets envers les personnes racisées et/ou issues de l'immigration.

C'est dans cette perspective que le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a choisi de produire le présent plaidoyer. Le CIM est un organe consultatif de la Ville de Montréal qui a pour mission de conseiller la Ville de Montréal sur toute question d'intérêt pour les communautés ethnoculturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles. Il veille à ce que les politiques et programmes municipaux reflètent les réalités des personnes racisées et/ou issues de l'immigration, et promeut leur pleine participation à la vie montréalaise. Depuis sa création en 2003, le CIM a produit de nombreux avis et mémoires sur des enjeux aussi variés que la participation citoyenne, le logement, l'emploi, ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

¹ Montréal 2030 est l'aboutissement du processus de planification stratégique entamé par l'administration municipale en 2019, et renforcé pour répondre à l'urgence et aux effets de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19. Son objectif est « de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole pour accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens et nous donner collectivement les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain ».

Pour plus de détails, le document est accessible en ligne au lien suivant : <https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique>

Ce plaidoyer a pour objectif de sélectionner, parmi l'ensemble des recommandations formulées par le CIM au cours de la dernière décennie (2013-2024), celles qui apparaissent aujourd'hui comme les plus pertinentes pour répondre aux défis de la précarité socioéconomique à Montréal. Au total, sept sous-thématiques structurent cette analyse : cinq spécifiques (logement, transport et mobilité, participation citoyenne, transition socioécologique, financement des organismes communautaires) et deux transversales (inclusion et gestion de la diversité, discrimination et racisme systémiques). Ces sous-thèmes recourent les axes majeurs du *Plan stratégique Montréal 2030*¹, ce qui permet d'assurer une cohérence entre les recommandations sélectionnées, les priorités municipales et les actions concrètes déjà identifiées par la Ville ou ses arrondissements.

En mobilisant l'expertise accumulée du CIM et en la mettant en perspective avec les politiques en cours, ce plaidoyer entend outiller l'administration municipale, les personnes candidates aux prochaines élections et la société civile afin d'amplifier les efforts de lutte contre la précarité et de faire progresser l'équité à Montréal.



photo : Benoit Debaix

1

Revue contextuelle de la précarité socioéconomique à Montréal

1 Revue contextuelle de la précarité socioéconomique à Montréal

1.1 Définition de la précarité socioéconomique

Le rapport Wresinski (1987) du Conseil économique, social et environnemental² en France propose une définition de la précarité reprise au sein de publications récentes réalisées dans différents contextes³, que nous retenons dans le cadre de ce plaidoyer. Selon ce rapport :

la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités (...) permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations (...) et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante (...) (1987, 6).

Les sécurités évoquées concernent tout ce qui garantit chez l'individu une vie décente et le respect de ses droits fondamentaux. La précarité est dite socioéconomique lorsque l'absence des sécurités⁴ touche les aspects de la vie sociale et économique des personnes (emploi stable, revenu suffisant, logement salubre, soutien familial, etc.). La définition précédente suggère que la précarité possède à la fois un caractère relatif et contextuel et une dimension évolutive. D'une part, la précarité se définit par rapport à ce qui est considéré comme une situation de vie acceptable dans une société donnée. D'autre part, en l'absence d'interventions, elle tend à s'ancrer et à s'aggraver, pouvant aboutir à la pauvreté ou à l'exclusion sociale.

La définition trace également une ligne de continuité entre la précarité et la pauvreté, tout en suggérant que les deux notions ne peuvent être confondues (Vandecasteele et Lefebvre, 2006; Pierret, 2013; Glineur et al., 2023). Il convient enfin de noter que la précarité – et en particulier la précarité socioéconomique – ne touche pas un groupe social unique, mais peut concerner des personnes aux caractéristiques variées (Pierret, 2013; Glineur et al., 2023). Comme le note le Haut Comité de la santé publique en France, son ampleur est telle qu'elle touche « non seulement les catégories les plus défavorisées mais également, bien que de façon moindre, des couches sociales qui bénéficiaient encore, il y a peu, d'une relative stabilité de l'emploi et du revenu » (1998 : 9). En ce sens, on parle parfois de l'émergence d'un « précaire » comme nouvelle classe sociale formée d'individus aux trajectoires marquées par l'incertitude et la discontinuité (Pierret, 2013).

² Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République française, aux côtés de l'Assemblée nationale et du Sénat. Institution consultative, il a pour mission de conseiller le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration des lois et des politiques publiques économiques, sociales et environnementales. Créé en 1925 sous le nom de Conseil national économique, il devient le Conseil économique en 1946, puis le Conseil économique et social en 1958. En 2008, une révision constitutionnelle élargit ses compétences aux questions environnementales, le renommant ainsi Conseil économique, social et environnemental. Le CESE est composé de 175 membres représentant diverses composantes de la société civile organisée : syndicats, patronat, associations, etc. Ses avis, bien que consultatifs, sont pris en compte dans le processus législatif et peuvent être sollicités par le Gouvernement, le Parlement ou par voie de pétition citoyenne. En 2021, une réforme renforce son rôle en matière de participation citoyenne, faisant du CESE un acteur central de la démocratie participative en France.

³ Citée plus de 400 fois selon la métrique de Google Scholar, dont 300 citations pour des travaux publiés entre 2010 et 2025.

⁴ Les sécurités désignent ici l'ensemble des conditions stables et suffisantes qui permettent aux personnes de satisfaire leurs besoins essentiels, d'exercer leurs droits fondamentaux et de mener une vie digne.

1.2 Causes et conséquences de la précarité socioéconomique

La précarité socioéconomique résulte d'une combinaison de causes structurelles et individuelles. La littérature met d'abord en avant les transformations du marché du travail. Entre autres, la montée du chômage de longue durée, la multiplication des emplois discontinus ou instables et la stagnation des bas salaires contribuent à la précarisation d'une partie de la population active (Blavier, 2024; Duvoux, 2022; Fougère & Sidhoum, 2006; Ulysse, 2009; Pierre, 2005). Ensuite, des caractéristiques sociodémographiques tels qu'un faible niveau de scolarité, des problèmes de santé, ou l'absence de réseau de soutien peuvent précipiter des individus dans la précarité ou la pauvreté en limitant leurs opportunités d'emploi stable et bien rémunéré (Dionne et Raymond-Rousseau, 2025). La crise du logement (loyers en hausse, manque de logements abordables) et l'insuffisance de certaines protections sociales ou de l'accès aux services (garderies, formation professionnelle, etc.) figurent également parmi les causes structurelles souvent citées de la précarité socioéconomique (Bresson, 2020; Carette, 2024; Duvoux, 2022; Zaouche-Gaudron, 2007).

S'agissant des conséquences, la précarité exerce un impact négatif sur presque toutes les dimensions de la vie des personnes concernées. Sur le plan matériel, les individus en situation de précarité peinent à couvrir leurs besoins de base de façon régulière. Par exemple, il a été documenté qu'une proportion importante de personnes à faible revenu doit choisir entre payer le loyer et se nourrir ou se vêtir correctement, faute de ressources suffisantes (Bléhaut et Gressier, 2023). Sur le plan de la santé, la précarité accroît les risques de problèmes graves. Les études épidémiologiques

établissent en effet que les personnes à faible revenu présentent des taux plus élevés d'obésité, de maladies chroniques (diabète, asthme, hypertension artérielle, etc.) et de mortalité prématurée par rapport au reste de la population (Spira et al., 2017). Ces inégalités de santé s'expliquent tant par des conditions de vie plus difficiles (logements insalubres exposant à des polluants, alimentation de moindre qualité, stress constant lié à l'insécurité financière) que par un moindre accès aux soins de prévention et de traitement.

Les conséquences sont également sociales et psychologiques. Vivre dans la précarité s'accompagne d'un sentiment de honte, de perte d'estime de soi et de stress chronique, ce qui peut entraîner des troubles de santé mentale (dépression, anxiété) et une démotivation à moyen terme (Spira et al., 2017). Sur le plan social, la précarité fragilise les liens sociaux et conduit progressivement les personnes concernées à se mettre en marge de la vie collective, par exemple en participant moins aux activités civiques ou culturelles (Vandecasteele et Lefebvre, 2006). Ce retrait peut alimenter un cercle vicieux d'isolement et d'exclusion.

Enfin, la précarité socioéconomique a souvent des effets intergénérationnels. Les enfants qui grandissent dans des foyers précaires subissent plus de retards scolaires et de problèmes de santé, ce qui compromet leurs chances futures d'insertion socioprofessionnelle, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté (Guatieri, 2023; Millet et Thin, 2005).

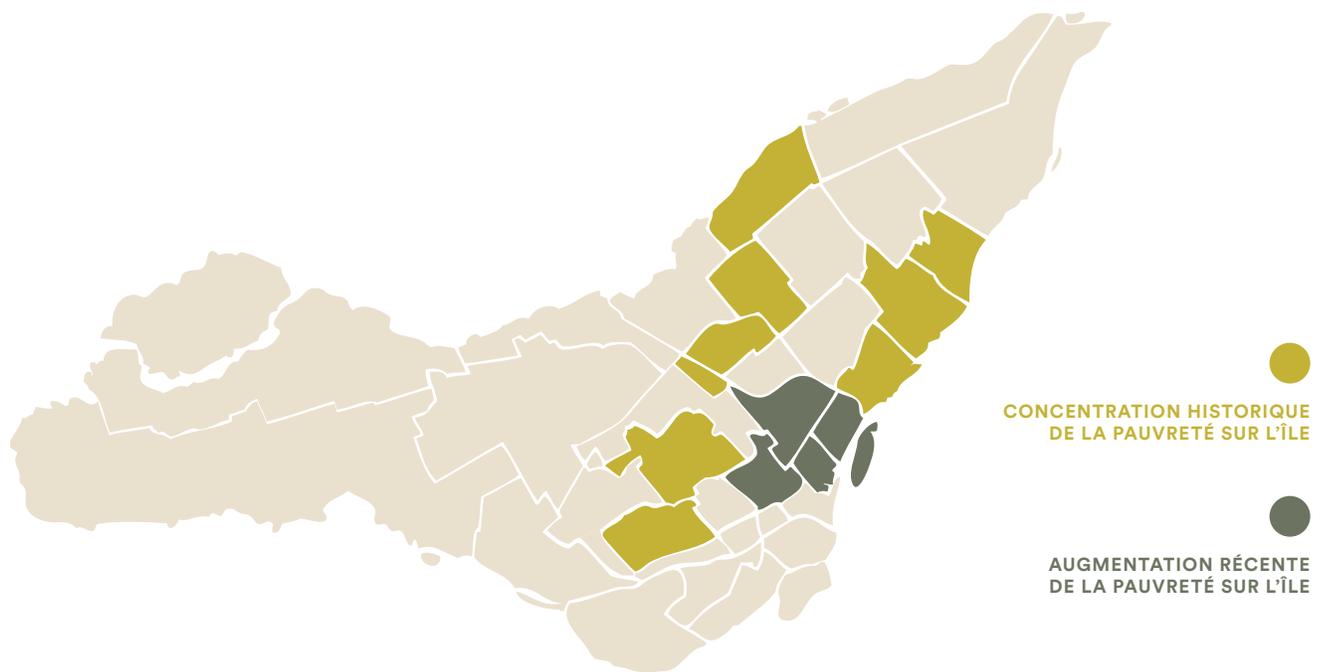
1.3 Profil de précarité à Montréal

La Ville de Montréal se caractérise par la présence de « visages multiples » de la précarité, que les indicateurs de pauvreté permettent de matérialiser. Selon le recensement de 2021, près de 12% des résidentes et résidents de Montréal vivent sous le seuil de faible revenu après impôt (Ville de Montréal, 2025). Bien que ce pourcentage semble faible, il correspond en valeur absolue à 199 305 personnes sur un total de 1 723 230 personnes résidant au sein de la métropole. Il est plus élevé que la moyenne québécoise (8%), ce qui souligne la concentration urbaine des enjeux relatifs à la précarité.

Plusieurs groupes sociodémographiques sont particulièrement à risque de précarité à Montréal (Ville de Montréal, 2025). Les familles monoparentales, les personnes vivant hors famille (seules, avec personnes apparentées ou non apparentées) et les ménages locataires affichent des taux de pauvreté élevés. Ces familles cumulent souvent plusieurs difficultés, dont un revenu faible, des responsabilités familiales non partagées, et des obstacles à l'emploi (conciliation travail-famille ardue, frais de garde élevés). Ensuite, les personnes occupant des emplois instables, précaires ou mal payés, souvent désignées par l'expression « travailleurs.euses pauvres », constituent aussi un segment notable de la précarité. On retrouve dans ce groupe de nombreuses personnes employées du secteur des services (commerce de détail, restauration, entretien) qui, malgré un travail parfois à temps plein, demeurent dans la précarité économique. Par ailleurs, les jeunes adultes sont un autre groupe vulnérable, l'intégration professionnelle des 18-30 ans à Montréal étant marquée par la prépondérance de stages, de contrats temporaires et d'emplois précaires, si bien que nombre d'entre eux tardent à atteindre une stabilité financière. Enfin, les personnes immigrantes récentes et les personnes racisées sont surreprésentées parmi les personnes à faible revenu. La région de Montréal accueillant la majorité des personnes nouvellement arrivées au Québec (52,1% d'après les données du MIFI, 2023), la Ville compte ainsi une grande part de personnes dont le processus d'établissement (reconnaissance des diplômes, apprentissage de la langue, etc.) n'est pas encore achevé et qui, en attendant, occupent des emplois précaires et peu rémunérés.



D'un point de vue spatial, les personnes en situation de précarité sont inégalement réparties sur le territoire de la Ville de Montréal. Si historiquement, la pauvreté est restée concentrée dans certains quartiers défavorisés, notamment dans le nord-est et le centre-est de l'île (Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce), elle a, au regard des données les plus récentes du recensement de 2021, augmenté dans les arrondissements plus centraux tels que Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal. C'est en effet dans ces deux derniers arrondissements que le taux de pauvreté est le plus élevé : 23% à Ville-Marie et 17% sur Le Plateau-Mont-Royal (Ville de Montréal, 2025). Les problématiques telles que l'itinérance, la consommation de drogues et le phénomène de gentrification de certains secteurs centraux, possiblement avec l'installation de personnes en situation de « pauvreté temporaire » (personnes étudiantes internationales, personnes issues de l'immigration récente, etc.), peuvent expliquer ces changements.



La Ville de Montréal se caractérise finalement par une omniprésence de personnes en situation de pauvreté. Cela va des personnes en situation d'itinérance visible au centre-ville, aux familles ouvrières modestes d'anciens quartiers industriels, en passant par les personnes racisées et celles issues de l'immigration récente avec des emplois précaires, ou encore par les personnes âgées avec de faibles pensions. Cette diversité rend d'autant plus nécessaire une compréhension fine des profils et des besoins pour apporter des réponses adaptées aux divers enjeux de la précarité.

1.4 Facettes de la précarité socioéconomique à Montréal

1.4.1 Logement

La question du logement est intimement liée à la situation socioéconomique des personnes. Un logement stable, salubre et financièrement abordable est l'une des sécurités fondamentales nécessaires à une vie décente (Saillant, 2018; Goyer, 2017; Lewis, 2016; Bendaoud, 2010). Or, de nombreuses personnes en situation de précarité connaissent des difficultés de logement qui aggravent leur vulnérabilité. D'une part, les ménages à faible revenu doivent souvent consacrer une part disproportionnée de leur budget au loyer, au détriment d'autres besoins essentiels. D'après les données du recensement de 2021, on estimait que 34 045 ménages locataires montréalais en situation de pauvreté selon la MPC – soit 60,1% de l'ensemble des ménages locataires de la Ville – dépensaient plus de 30% de leur revenu pour se loger (Ville de Montréal, 2025). Cette surcharge du coût du logement signifie qu'après avoir payé le loyer, ces ménages ont un revenu restant très limité pour subvenir à d'autres besoins fondamentaux de la vie (FRAPRU, 2024). Les personnes immigrantes et/ou racisées, qui habitent souvent des quartiers peu desservis en logements sociaux, sont particulièrement vulnérables aux difficultés liées à l'abordabilité du loyer (Guay et al., 2019; Reiser, 2021, 2024; CIM, 2023).

D'autre part, la pénurie de logements abordables et la hausse générale des loyers dans les centres urbains placent les personnes précaires devant un choix restreint, souvent de moins bonne qualité (FRAPRU, 2023; 2024). Elles se retrouvent plus fréquemment dans des habitations exiguës, mal isolées ou nécessitant des réparations, les exposant à des problèmes de salubrité (moisissures, froid en hiver, insécurité, etc.). Près de 14% des ménages locataires de la Ville de Montréal éprouvent en effet des besoins impérieux en matière de logement

d'après le recensement de 2021 (CMM, 2022). Ces conditions de logement précaires ont des impacts sur la santé physique et mentale, et peuvent engendrer un stress résidentiel permanent (O'Neill et al., 2024).

Une conséquence extrême de la précarité en matière de logement est l'itinérance. Survenant souvent à la suite d'une accumulation de problèmes économiques et sociaux tels qu'une perte de logement, une perte d'emploi ou de revenus, une accumulation de dettes, une rupture d'union, des problèmes de santé mentale ou de dépendance, l'itinérance précipite les personnes dans une situation d'exclusion plus ou moins durable (Larose-Hébert et al., 2021; Roy, 1995). Le dernier dénombrement effectué en 2022 montre que la région de Montréal concentre toujours la majorité (un peu moins de 60%) des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, avec une augmentation de 33% entre 2018 et 2022 (CMM, 2024). Les personnes issues de l'immigration récente – en particulier les femmes, les personnes demandeuses d'asile ou les personnes réfugiées – sont de plus en plus touchées par le phénomène, bien que de manière moins visible (Lewis, 2016).

Si la précarité résidentielle apparaît comme une conséquence de conditions de vie précaires, elle est en retour un facteur aggravant de la précarité socioéconomique (TACAE, 2016). En effet, le logement précaire peut compromettre plusieurs aspects de l'insertion. Cette situation peut, par exemple, rendre difficile le maintien d'un emploi en raison des perturbations qu'elle engendre dans les routines essentielles à la régularité et à la concentration au travail. Elle peut aussi favoriser l'isolement et l'exclusion sociale en limitant l'accès des personnes à des services de proximité et à des réseaux de soutien.

1.4.2 Transport et mobilité

L'accès aux transports et à la mobilité joue un rôle essentiel dans l'inclusion sociale et économique. Ne pas pouvoir se déplacer de façon adéquate constitue un frein à l'emploi (difficulté à se rendre au travail ou à chercher un travail), à l'éducation (accès aux établissements de formation) et à la participation sociale (isolement géographique). Or, les personnes en situation de précarité font face à des barrières en matière de transport (Apparicio & Seguin, 2006). Dans certains quartiers périphériques ou défavorisés à Montréal, l'offre de transport en commun est insuffisante (moins de lignes, passages d'autobus peu fréquents) et l'environnement piétonnier ou cyclable y est peu développé, ce qui limite les options de mobilité pour les personnes qui n'ont pas de voiture (Lachapelle et al., 2020; Paulhiac Scherrer et al., 2018).

Par ailleurs, le coût du transport en commun peut représenter une charge importante pour un budget modeste. Dans l'agglomération de Montréal, malgré l'existence de tarifs réduits ou de la gratuité des services pour certaines clientèles (enfants de 6-11 ans et de 12-17 ans, personnes aux études de 18 ans ou plus, personnes âgées de 65 ans ou plus), il n'y a pas encore de tarification sociale universelle pour les personnes à faible revenu (ACEF, 2024). Les personnes précaires, qui ont rarement les moyens de posséder un véhicule personnel, dépendent donc d'un transport collectif efficace.



photo : Phil Desforges



photo : Oli Zubenko

1.4.3 Participation citoyenne

La participation citoyenne est essentielle pour renforcer la cohésion sociale et démocratiser la prise de décisions au sein des sociétés (Mercier et al., 2009), et en particulier dans les espaces urbains (TACAE, 2007). En résidant en ville, les personnes bénéficient d'un accès facilité aux espaces publics et aux réseaux sociaux, favorisant ainsi leur implication dans des projets collectifs et le développement de solutions adaptées aux enjeux locaux. Toutefois, la participation citoyenne des personnes en situation de précarité reste un défi important pour les métropoles. En théorie, impliquer les personnes les plus démunies dans l'élaboration et le suivi des politiques urbaines est essentiel pour adapter les mesures à leurs besoins réels et pour leur redonner du pouvoir d'agir (Chevrier & Panet-Raymond, 2013). En pratique, toutefois, les personnes vivant dans la précarité sont souvent sous-représentées dans les espaces de participation (consultations publiques, comités de citoyens, associations de quartier, etc.) (Godrie et al., 2018; CIM, 2018; Moll et al., 2020; Dupéré et al., 2022).

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. D'une part, la précarité s'accompagne de contraintes de temps et d'énergie. En luttant pour subvenir aux nécessités quotidiennes, les personnes en situation de précarité s'investissent très peu bénévolement dans des instances citoyennes. D'autre part, beaucoup de personnes précarisées – et en particulier les personnes racisées et/ou issues de l'immigration – éprouvent souvent de la méfiance à l'égard des institutions et n'osent pas prendre la parole en public, de peur d'être stigmatisées ou par manque de confiance en leurs compétences. Certaines modalités de participation ne sont tout simplement pas adaptées à la situation de ces personnes. Par exemple, des réunions en journée, en langage non vulgarisé, ou sans soutien pour la garde des enfants tendent à exclure de facto les personnes les plus vulnérables (CIM, 2023).

Ce faible recours à la participation citoyenne est problématique, car il peut conduire à des politiques publiques déconnectées des réalités en rapport avec les situations de précarité. Conscientes de cela, les municipalités multiplient les initiatives pour faciliter l'inclusion des personnes pauvres dans les processus décisionnels (TACAE, 2007). À Montréal, des tables de concertation en lutte contre la pauvreté existent dans plusieurs arrondissements et veillent à réserver des places pour représenter les personnes vivant l'expérience de la précarité, et des forums sociaux leur donnent la parole. Pour que cette participation soit efficace, il faut cependant créer des conditions préalables de confiance et de soutien (formation, accompagnement dans l'élaboration de propositions citoyennes, compensation des frais de participation).

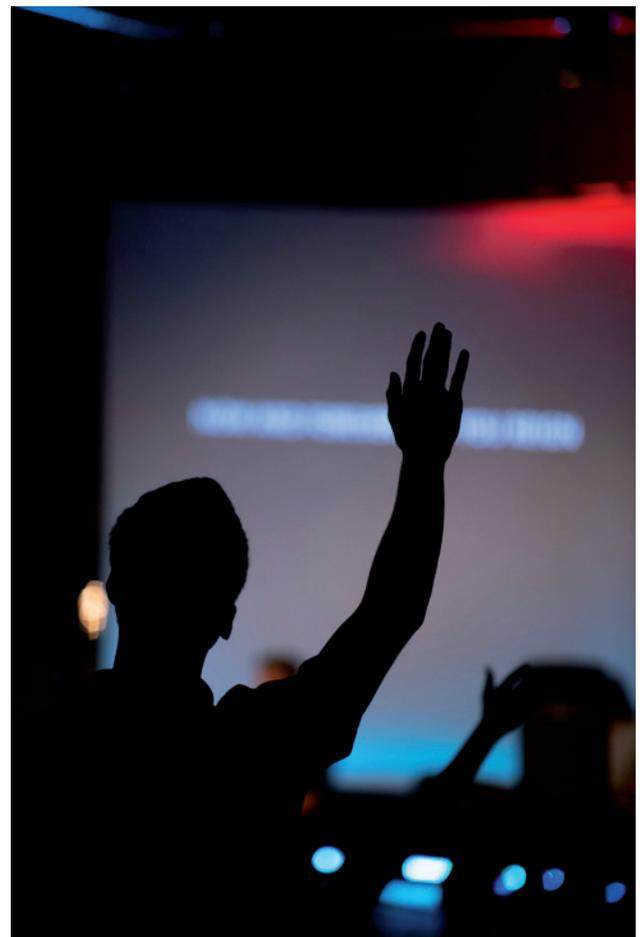


photo : Priscilla Du Preez

1.4.4 Transition socioécologique

La transition socioécologique et la précarité socioéconomique sont en étroite relation, dans la mesure où les populations précaires sont à la fois plus vulnérables face aux enjeux environnementaux et potentiellement moins équipées pour participer aux changements requis (Blanchon et al., 2009). Sur le plan des impacts, les personnes à faible revenu subissent souvent de plein fouet les effets des changements climatiques et de la dégradation environnementale. Par exemple, lors des canicules estivales à Montréal, ce sont souvent les personnes résidant au sein de logements mal isolés, sans climatisation et dans des quartiers denses peu végétalisés (souvent des quartiers défavorisés) qui souffrent le plus des vagues de chaleur (Apparicio et al., 2013). Les inégalités sociales agissent ainsi comme un multiplicateur des risques climatiques, au détriment des personnes les plus démunies et des personnes racisées et/ou issues de l'immigration (Pinault et al., 2021).

Par ailleurs, certaines politiques environnementales, si elles ne sont pas conçues de manière juste et équitable, peuvent faire peser un fardeau excessif sur les ménages modestes. On pense par exemple à des taxes écologiques telles que la taxe carbone sur l'énergie, qui, en occasionnant une hausse des tarifs d'électricité, ponctionnent une part plus importante du revenu des ménages précaires. Il est donc impératif d'envisager une transition écologique juste qui tienne compte de la situation des personnes à faible revenu. Cela implique d'accompagner les ménages modestes dans les changements, par exemple via des subventions pour l'efficacité énergétique des logements. Cela implique aussi de



photo : Mariya Pampova

garantir l'équité dans l'accès aux bénéfices de la transition, en s'assurant par exemple que tous les quartiers, y compris les plus défavorisés, bénéficient de verdissement, d'espaces verts et d'infrastructures résilientes aux aléas climatiques (Pinault et al., 2021). Le CIM suggère à cet effet d'intégrer la question des inégalités territoriales dans la planification du développement urbain durable, afin que la transition socioécologique n'accentue pas les fractures existantes (CIM, 2023).

La transition écologique ne peut donc être dissociée du volet social, et les politiques climatiques et environnementales gagnent à être articulées avec les politiques de lutte contre la pauvreté, pour ne pas laisser à la marge les populations précaires et pour faire de ces dernières des actrices du changement plutôt que de simples victimes. Cette approche rejoint le concept de justice environnementale⁵, qui vise à ce que chaque personne, indépendamment de sa classe sociale ou de son origine, ait droit à un environnement sain et à la protection contre les risques environnementaux (OCDE, 2024).

⁵ Comme le note le Gouvernement du Canada, « il n'existe aucune définition de la justice environnementale qui soit acceptée par tous. La justice environnementale est plutôt considérée comme un concept applicable dans différents contextes. Il s'agit d'un mouvement qui cherche à garantir l'inclusion équitable et significative des populations concernées, ainsi que le partage égal des bénéfices et des coûts lors de la prise de décisions concernant l'environnement. La justice environnementale vise à reconnaître et à éliminer les inégalités existantes auxquelles sont confrontées les communautés autochtones, racialisées ou autrement marginalisées, tout au long du processus de prise de décision ».

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/direction-generale-politique-strategique/justice-environnementale.html>

1.4.5 Discriminations et racisme systémique

La Charte des droits et libertés de la personne stipule en son article 10 que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice de ses droits et libertés sans distinction, exclusion ou préférence liée, entre autres, à la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale, ou encore la condition sociale (Gouvernement du Québec, 2024a). La discrimination survient dès lors que ce principe d'égalité n'est pas respecté. En ce sens, les discriminations et le racisme systémiques constituent des causes directes de la précarité socioéconomique. Le racisme systémique, en particulier, contribue à maintenir certains groupes dans des positions socioéconomiquement défavorisées, créant un cercle vicieux d'exclusion.

De nombreuses études montrent qu'à qualifications égales, les personnes racisées ou celles issues de l'immigration récente subissent des obstacles à l'embauche et à la progression de carrière (Beauregard, 2020; Otmani, 2020; Triki-Yamani, 2020), ce qui se traduit par des taux de chômage plus élevés et des revenus médians plus faibles que la moyenne. Par exemple, au Québec en 2023, le taux de chômage des femmes immigrantes (6,7%) était plus du double de celui de leurs homologues non immigrantes (3,1%) (ISQ, 2025). Les données du recensement de 2021 indiquent par ailleurs une surreprésentation des personnes racisées et issues de l'immigration parmi les personnes à faible revenu. Les personnes racisées représentent 14,4% des personnes à faible revenu, soit près de cinq points en plus par rapport aux personnes blanches (Ville de Montréal, 2025). Ces différences illustrent comment les discriminations passées et présentes ont des répercussions économiques mesurables pour les groupes de personnes racisées.

Sur le plan social, les discriminations peuvent se traduire par des difficultés à accéder à certains quartiers ou à certains logements, du fait notamment de pratiques discriminatoires de propriétaires obligeant les familles racisées à se concentrer dans des secteurs où le parc locatif est de moindre qualité ou plus coûteux relativement à leurs moyens (Rose, 2022). Par ailleurs, les communautés immigrantes ou racisées peuvent faire face à un accès inégal aux services publics du fait de barrières linguistiques, ou à de moindres taux de recours en raison de la distance culturelle ou d'une méfiance née d'expériences antérieures de discrimination (OCPM, 2020). Tout cela concourt à créer des inégalités cumulatives, la précarité économique venant souvent se superposer à une précarité sociale pour les personnes victimes de discriminations ou de racisme.

Il est important de souligner que la relation entre discrimination et précarité est circulaire. Être en situation de précarité peut aussi accroître l'exposition aux discriminations et préjugés – par exemple, les personnes en situation d'itinérance ou les personnes sous assistance sociale subissent souvent une stigmatisation sociale additionnelle, qui complique leur parcours d'insertion (Roy, 1995).

Face à ce constat, la lutte contre la précarité socioéconomique ne peut faire l'économie d'une approche inclusive et antidiscriminatoire. Des mesures ciblées, comme des programmes d'accès à l'emploi pour les personnes racisées, la lutte contre le profilage racial, ou encore l'appui aux organismes qui viennent en aide aux personnes issues de l'immigration récente, peuvent contribuer à réduire les écarts socioéconomiques (OCPM, 2020, CIM, 2020).

1.5 Engagements institutionnels et communautaires

La lutte contre la précarité à Montréal mobilise à la fois les politiques publiques du gouvernement du Québec et du Canada et des initiatives spécifiques de la Ville de Montréal. Sur le plan provincial, Montréal bénéficie des mesures prévues par la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (adoptée en 2002), qui a conduit à l'élaboration de plusieurs plans d'action gouvernementaux. Le plus récent, intitulé *Mobiliser. Accompagner. Participer*, couvre la période 2024-2029 (Gouvernement du Québec, 2024b). Ces plans comprennent des mesures telles que des bonifications de soutien au revenu (crédits d'impôt pour les personnes à faible revenu, prestations pour enfants, etc.), des investissements dans le logement social, le soutien à l'insertion en emploi, et le financement d'organismes communautaires à travers le Québec, y compris à Montréal. Le gouvernement provincial a également instauré la Stratégie québécoise en habitation qui vise la construction de 23 000 logements sociaux et abordables d'ici 2029, dont la Ville de Montréal est l'un des principaux terrains d'application (rénovation du parc HLM, programme AccèsLogis⁶ Montréal, etc.) (Gouvernement du Québec, 2024c).

Au niveau municipal, la Ville s'est dotée d'un *Plan stratégique Montréal 2030*, afin d'adapter sa vision à long terme au contexte de reprise post-pandémique. Comme le note Serge Lamontagne, ancien directeur général de la Ville, « *Montréal 2030 nous offre l'occasion de repenser la ville, son fonctionnement, ses quartiers, et le rôle qu'y jouent les citoyennes et citoyens. Il nous permet également de placer la transition écologique au cœur de nos actions, de revoir l'espace public et nos modes de déplacements. En s'assurant que personne*

ne soit laissé pour compte. » (Ville de Montréal, 2021a, 5). Il s'agit donc d'une planification stratégique dont les orientations, les priorités et les actions résultantes abordent directement la question de la précarité socioéconomique.

Le milieu communautaire joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la précarité à Montréal. Des centaines d'organismes communautaires sont actifs au sein de la Ville, dans des domaines variés : sécurité alimentaire (banques alimentaires, frigos communautaires, épicerie solidaires), aide au logement (comités logement, refuges), employabilité (entreprises d'insertion, centres de recherche d'emploi), santé mentale, éducation populaire, etc. Ces organismes, souvent implantés au cœur des quartiers, sont en contact direct avec les populations vulnérables et offrent des services de première ligne essentiels. C'est par exemple le cas de Moisson Montréal, qui redistribue des denrées à des dizaines de banques alimentaires locales, ou de Projet Genèse à Côte-des-Neiges, offrant du soutien en matière de droits sociaux (aide sociale, défense des locataires, etc.). Sans ces ressources communautaires, de nombreuses personnes précaires vivraient une situation plus difficile, soit parce qu'elles ne rejoignent pas les critères d'accès aux programmes publics, soit parce qu'elles ont besoin d'un accompagnement personnalisé que seule la proximité communautaire permet.

La Ville de Montréal et ses arrondissements reconnaissent l'importance des organismes communautaires et tente de leur apporter son soutien de diverses manières, notamment par le biais du financement et de mesures en nature⁷. La

⁶ Mis en place en 2018 par le gouvernement provincial pour favoriser la construction de logements sociaux, le programme AccèsLogis a été officiellement abandonné en 2023. Il a été remplacé par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), qui se concentre davantage sur la création de logements à loyer modique et sur l'aide financière aux locataires, plutôt que sur la construction de logements sociaux.

⁷ Plusieurs arrondissements tels que Montréal-Nord (2023), Saint-Léonard (2023), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (2022), ou encore Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2021) se sont dotés d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif.

municipalité octroie chaque année des subventions de fonctionnement à de nombreux organismes œuvrant dans le domaine du développement social et de la lutte contre la pauvreté, en complément des financements gouvernementaux (par exemple, l'entente Ville-MESS des *Alliances pour la solidarité*). Elle alloue également des locaux à loyer modique (souvent situés dans des bâtiments municipaux ou des centres communautaires), propose une assistance technique sous forme de formations, de réseautage et de soutien logistique lors d'événements, et appuie des concertations régulières par le biais des tables de quartier. Ces dernières permettent de rassembler différentes parties prenantes au niveau local (personnes résidentes, personnes employées, organismes communautaires, institutions, municipalités, SVPM, etc.) pour conduire des réflexions sur des initiatives municipales en vue de l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des quartiers (Ville de Montréal, 2021b). La Ville a aussi soutenu des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans douze secteurs à forte concentration de pauvreté, situés dans dix arrondissements (Ville de Montréal, 2021b; Chevrier et Panet-Raymond, 2013). Ces dernières sont, depuis 2023 et d'ici 2030, progressivement remplacées par les Quartiers inclusifs et résilients (QIR) dans les 19 arrondissements de la Ville (Ville de Montréal, 2023). À travers la mise en place de l'indice d'équité des milieux de vie, la Ville permet enfin aux organismes communautaires d'avoir un outil majeur pour cibler les milieux cumulant plusieurs vulnérabilités.

Cependant, malgré ces initiatives, plusieurs lacunes persistent quant au soutien apporté par la Ville. D'une part, l'insuffisance des financements demeure un défi pour les organismes communautaires, qui soulignent la nécessité d'augmenter les subventions pour permettre une rémunération adéquate du personnel et une plus grande stabilité dans leurs actions (Ville de Montréal,

2023). D'autre part, ces organismes sont souvent perçus, notamment lorsqu'ils bénéficient du soutien financier ou des ressources des municipalités ou de la Ville, comme de simples prolongations des services publics (Toupin, 2024). Ceci est de nature à engendrer des attentes inappropriées quant à leur développement, et peut parfois donner lieu à des ingérences de la Ville qui compromettent l'autonomie de l'action communautaire et la collaboration avec les partenaires municipaux (Toupin, 2024). Cette vision, en plus de fragiliser leur mission de transformation sociale et leur capacité à défendre les droits des personnes résidentes, est exacerbée par l'insuffisance du financement public précédemment évoquée, qui place ces organismes dans des rapports de force défavorables et les contraint, parfois malgré eux, à accepter des conditions indues pour ne pas se mettre à dos les élu·es et élus au niveau municipal (Toupin, 2024).

Par ailleurs, malgré les efforts de la Ville via des appels à projets innovants – comme ceux visant à promouvoir l'entrepreneuriat des communautés ethnoculturelles ou à soutenir des initiatives spécifiques telles que Prévention Montréal 2024-2025 pour Montréal-Nord – l'appui reste insuffisant pour transformer en profondeur les problématiques locales. Les organismes se retrouvent dans une situation souvent délicate où ils doivent faire preuve de créativité pour combler le fossé entre les attentes des Montréalaises et Montréalais et les moyens limités disponibles.

En somme, le tissu communautaire montréalais reste un maillon indispensable de la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, et si l'appui municipal demeure un levier déterminant, il est urgent que la Ville revoie et renforce sa politique de financement et de collaboration afin de permettre aux organismes d'agir de manière plus efficace et pérenne sur le terrain.

⁸ Selon Toupin, la situation de la Maison Benoît Labre, qui soutient les personnes en situation d'itinérance à Montréal depuis 70 ans, illustre un cas d'ingérence de la Ville. L'organisme a fait face à des pressions de la Ville pour déplacer son centre de jour, à la suite de plaintes citoyennes et de sa proximité avec une école. Bien que propriétaire de ses locaux, l'organisme a ainsi vu son autonomie menacée par une intervention municipale, mettant en péril son existence et soulevant du même coup des inquiétudes quant à l'avenir des droits des personnes itinérantes déjà marginalisées.



photo : Amaury Traver



photo : Nathalia Segato

2

Méthodologie

2 Méthodologie

La sélection des recommandations repose sur l'exploitation d'une matrice d'analyse constituée des trois principaux éléments ci-bas.

*La grille **Recommandations du CIM 2013-2024***

Elle énumère les recommandations formulées par le CIM dans ses avis et mémoires publiés entre 2013 et 2024. Au total, 171 recommandations liées à la précarité socioéconomique ont été identifiées et classées en sept sous-thèmes (logement, transport et mobilité, participation citoyenne, transition socioécologique, financement des organismes, inclusion et diversité, discrimination et racisme systémiques). Il convient de relever que plusieurs recommandations identiques ou similaires sont transversales aux différents avis et mémoires. Un premier travail d'épuration de la grille des recommandations a donc été effectué afin d'éliminer les potentiels doublons.

*La grille **Priorités 2030***

Elle recense les priorités, défis et engagements stratégiques définis par la Ville de Montréal dans son *Plan stratégique Montréal 2030*, également organisés par sous-thèmes.

*Les grilles **Actions***

Elles regroupent les actions concrètes extraites des différents plans d'actions de la Ville et de ses arrondissements, en lien avec chacun des sept sous-thèmes.

Ces trois ensembles de données ont servi de base pour évaluer la pertinence et l'alignement des recommandations, suivant une procédure à trois volets.

Volet 1

Identification des correspondances thématiques

Pour chaque sous-thème, il a tout d'abord été question de lire attentivement les priorités et défis inscrits dans la grille « Priorités 2030 », ainsi que les actions listées dans les grilles « Actions » spécifiques au sous-thème. L'objectif est de dégager pour chaque sous-thème les axes principaux d'intervention ou les objectifs stratégiques portés par la Ville de Montréal à l'horizon 2030.

Volet 2

Analyse d'adéquation entre recommandations, priorités et actions

Ensuite, en s'appuyant sur ces axes, nous parcourons la grille « Recommandations du CIM 2013-2024 » pour chaque sous-thème et évaluons la pertinence de chaque recommandation. Une recommandation est considérée comme pertinente si elle appuie, complète ou anticipe clairement l'une des priorités de *Montréal 2030* et trouve un écho dans au moins une des actions concrètes prévues dans les grilles « Actions ». Ce double alignement avec les priorités stratégiques et les actions opérationnelles est essentiel pour assurer la cohérence de la sélection.

Volet 3

Sélection des recommandations

Pour chaque sous-thème, après avoir identifié l'ensemble des recommandations pertinentes, nous sélectionnons les trois recommandations les plus fortes, en privilégiant celles qui cumulent les trois conditions suivantes :

- a. elles répondent directement aux priorités municipales définies par la Ville dans son plan stratégique;
- b. elles couvrent plusieurs actions existantes ou pourraient influencer plusieurs interventions;
- c. elles apportent une valeur ajoutée stratégique ou innovante par rapport aux orientations actuelles. En cas d'égalité, les recommandations exprimées de manière plus précise et opérationnalisable seront favorisées.

3

Recommendations

L'analyse des recommandations nous conduit à retenir onze recommandations en lien avec sept⁹ sous-thématiques. Les deux premières recommandations, associées au sous-thème du logement, ciblent des actions qui ne relèvent pas directement des compétences de la Ville de Montréal, mais plutôt de celles du gouvernement du Québec. Il s'agit donc davantage pour ces dernières d'amener l'administration municipale à effectuer un plaidoyer pour leur mise en œuvre.

THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

Logement

Transport et mobilité

Participation citoyenne

Transition socioécologique

Financement des organismes communautaires

THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Inclusion et gestion de la diversité

Discrimination et racisme systémiques

⁹ À travers son Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, la Ville de Montréal a mis en place plusieurs projets et actions visant à renforcer l'insertion en emploi et à adopter une vision intersectionnelle favorisant l'égalité d'accès aux mêmes opportunités et aux mêmes perspectives de carrière pour toute la population montréalaise. Cette stratégie repose sur l'approche interculturelle et antiraciste du CIM reflétée dans ses recommandations en matière d'emploi. Après analyse, il apparaît que ces recommandations sont suffisamment prises en compte par la Ville de Montréal et ses arrondissements, justifiant ainsi le retrait du sous-thème relatif à l'emploi dans le cadre de ce mémoire.

3.1 Logement

R1

Assurer un équilibre territorial et diversifier l'offre de logements

Afin de réduire les inégalités d'accès au logement abordable et de répondre aux besoins des familles et des groupes vulnérables, *Montréal 2030* vise un meilleur équilibre dans la production de logements sociaux et communautaires à l'échelle du territoire. Cette recommandation répond à cette vocation et s'arrime aux actions opérationnelles de diversification de l'offre et de réservation de logements sociaux dans les grands projets urbains, inscrites dans plusieurs plans d'actions de la Ville (Chantier Montréal abordable, Plan d'urbanisme et de mobilité 2050) et de ses arrondissements. Elle soutient la mixité sociale et une meilleure répartition des ressources.

Recommandation : Que la Ville de Montréal fasse de la représentation auprès du gouvernement provincial et fédéral pour bonifier le financement de la rénovation et de la construction des HLM et des logements sociaux et communautaires.

SOURCE : R9 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022)

R2

Promouvoir l'inclusion des personnes migrantes précaires dans le logement social

Montréal 2030 s'engage pour une ville inclusive, notamment en promouvant l'accès au logement pour les populations vulnérables. Cette recommandation est importante et actuelle dans la mesure où elle appelle à des actions de représentation politique pour adapter les critères d'attribution des logements sociaux, en incluant les personnes réfugiées et les personnes migrantes sans statut ou au statut précaire. Elle rejoint les efforts opérationnels de soutien aux clientèles marginalisées et renforce la visée de Montréal comme ville équitable.

Recommandation : Que la Ville fasse de la représentation auprès de Québec et utilise son statut de métropole non seulement pour permettre l'accès des personnes demandeuses d'asile et des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire au supplément au loyer, mais aussi pour garantir une amélioration substantielle de leur accès aux logements sociaux.

SOURCE : R10 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022)

3.2 Transport et mobilité

R3

Développer le réseau de transport collectif en périphérie

Dans le cadre de la promotion d'une mobilité durable et inclusive, *Montréal 2030* prône une meilleure accessibilité au transport collectif, notamment dans les quartiers défavorisés ou périphériques. Cette recommandation s'inscrit dans cette logique et milite pour le développement de nouvelles infrastructures de transport collectif. Elle est cohérente avec les actions visant l'expansion du réseau et l'amélioration de la desserte des quartiers périphériques, contribuant ainsi à une structuration territoriale plus équilibrée.



photo : Robert Macleod

Recommandation : Que la Ville de Montréal poursuive le développement du réseau de transport collectif afin de réduire les disparités territoriales d'accessibilité aux moyens de transport, spécifiquement dans les quartiers d'immigration périphériques, et notamment à travers le prolongement des trajets et l'augmentation de la fréquence des lignes de la STM dans les secteurs les plus mal desservis, mais aussi en développant de nouvelles lignes de métro, de système léger sur rail (SLR) et de service rapide par bus (SRB) dans ces espaces spécifiques.

SOURCE : R1 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022) ET R2 DE L'AVIS « RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ESPACE URBAIN » (2023)

R4

Diversifier l'offre de mobilité durable dans les quartiers excentrés

Pour réduire la dépendance à l'automobile et favoriser une mobilité de proximité, *Montréal 2030* appelle à une diversification des modes de transport durables. Cette recommandation trouve un écho dans les actions de développement de solutions de mobilité active et collective. Elle constitue une piste concrète pour renforcer la durabilité des déplacements dans les territoires moins bien desservis.

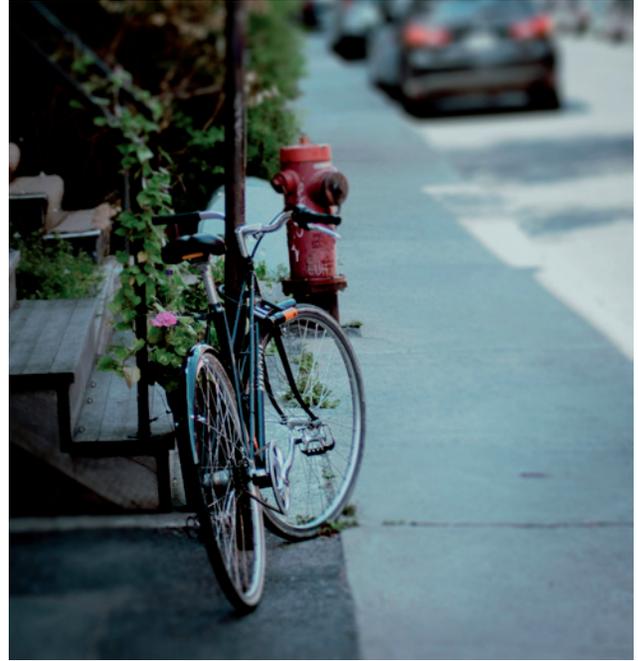


photo : William Rudolph

Recommandation : Que la Ville de Montréal offre des moyens de mobilité durable diversifiés dans les espaces les plus excentrés, notamment en y développant le système d'autopartage et de navettes collectives, en y assurant la disponibilité des vélos communautaires BIXI et en suscitant leur utilisation auprès de la population à travers la mise en place de projets de formation à la pratique du vélo.

SOURCE : R4 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022)

3.3 Participation citoyenne

R5

Adapter la communication pour une participation plus inclusive

L'accessibilité aux processus participatifs repose notamment sur une communication adaptée. Plusieurs plans stratégiques et d'actions de la Ville et de ses arrondissements reconnaissent l'importance de prendre en compte les réalités culturelles et linguistiques dans les pratiques de consultation. Cette recommandation renforce cette dynamique en suggérant une collaboration accrue avec le SDIS et les organismes communautaires. Elle s'inscrit dans les actions visant à moderniser et diversifier les approches participatives.

Recommandation : Que la Ville, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale¹⁰ (SDIS) et les organismes communautaires locaux desservant les populations immigrantes et racisées, adapte ses approches de communication à la diversité des groupes et des territoires concernés lorsqu'il est question des activités de consultation citoyenne et des services offerts par la municipalité.

SOURCE : R10 DE L'AVIS « RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ESPACE URBAIN » (2023)

R6

Renforcer la diversité dans les instances de gouvernance

Pour accroître la légitimité des instances municipales, *Montréal 2030* met de l'avant une gouvernance plus représentative. Cette recommandation vise à intégrer activement des jeunes, des femmes, des personnes racisées et/ou issues de l'immigration et des personnes autochtones dans les espaces de décision. Elle s'harmonise avec les actions liées à l'implication citoyenne diversifiée, et propose une voie concrète vers une représentation plus équitable.

Recommandation : Que la Ville fasse participer davantage des comités citoyens ainsi que des Montréalaises et Montréalais dans la programmation culturelle, dans une perspective intersectionnelle.

SOURCE : R4 DE L'AVIS « RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ESPACE URBAIN » (2023)

¹⁰ Dans sa formulation initiale, cette recommandation prônait la collaboration entre la Ville et le Bureau d'intégration des nouveaux-arrivants à Montréal (BINAM). Le BINAM, en tant qu'organisme interne à la Ville, avait pour principale mission de créer les conditions permettant d'accélérer les processus d'intégration socioéconomique des personnes nouvellement arrivées et d'assurer l'inclusion des personnes immigrantes et racisées. Le Bureau a cependant été démantelé, raison pour laquelle la collaboration sollicitée vise désormais le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) auquel dépendait le BINAM.

3.4 Financement des organismes

R7

Accompagner les organismes incluant les personnes racisées et/ou issues de l'immigration

Montréal 2030 vise à renforcer l'action communautaire et l'inclusion municipale. Cette recommandation promeut un accompagnement renforcé pour les organismes valorisant la parole des personnes immigrantes et racisées, en facilitant leur accès aux subventions et aux infrastructures municipales. Elle fait écho aux actions de soutien logistique et financier aux organismes communautaires.

Recommandation : Que la Ville de Montréal subventionne et pérennise le financement des organismes et collectifs qui favorisent la parole des personnes immigrantes et/ou racisées, les associe davantage à la formulation des politiques publiques en matière d'aménagement, et les soutienne dans l'élaboration de leurs demandes de subventions et dans la mise à disposition de locaux municipaux.

SOURCE : R2 DE L'AVIS SUR LA PARTICIPATION DES MONTRÉALAISES ET MONTRÉALAIS PROVENANT DE LA DIVERSITÉ À LA VIE MUNICIPALE (2018) ET R22 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022)

3.5 Transition socioécologique

R8

Renforcer le verdissement inclusif pour prévenir l'écogentrification

En cohérence avec les objectifs de *Montréal 2030* visant à enraciner la nature en ville et à réduire les inégalités territoriales, cette recommandation propose de poursuivre et d'amplifier les efforts de verdissement tout en tenant compte des besoins des populations immigrantes, racisées et à faible revenu. Elle s'appuie sur les actions prévues de déploiement de stratégies d'incitation au verdissement et de stimulation de l'économie circulaire, et permettrait d'éviter les effets d'écogentrification qui peuvent accompagner les projets écologiques. Une telle approche favoriserait une transition socioécologique équitable, renforcerait la cohésion sociale et consoliderait le sentiment d'appartenance des communautés locales.



photo : Zhanhong Cheng

Recommandation : Que la Ville de Montréal poursuive sa politique de verdissement tout en prenant en compte les besoins particuliers des personnes immigrantes et/ou racisées afin d'éviter les risques d'écogentrification. La Ville et ses arrondissements devraient davantage s'associer avec les communautés à faible revenu, immigrantes et/ou racisées pour prioriser certains espaces à verdir dans les quartiers à faible couvert végétal et déterminer les types d'espaces verts à prioriser.

3.6 Inclusion et diversité

R9

Investir dans les quartiers moins bien dotés pour assurer une offre équitable en sports et culture

En cohérence avec les priorités de *Montréal 2030* visant à consolider un filet social fort et équitable, cette recommandation propose que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, réalise des investissements ciblés dans les quartiers les moins bien dotés pour équilibrer l'offre d'équipements et d'activités sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie sur les actions prévues pour bonifier l'infrastructure sociale, stimuler l'inclusion locale et tenir compte des besoins spécifiques des populations marginalisées. Une telle approche permettrait de réduire les inégalités territoriales, d'assurer un accès équitable à des services de qualité et de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté au sein des communautés locales.



photo : Tom Briskey

Recommandation : Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, réalise des investissements ciblés dans les quartiers les moins bien dotés afin d'équilibrer sur tout le territoire l'offre d'équipements et d'activités sportifs et culturels, de façon qu'ils soient en quantité suffisante, de qualité adéquate et qu'ils répondent à la diversité des besoins locaux.

SOURCE : R7 DE L'AVIS « RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ESPACE URBAIN » (2023) ET R6 DE L'AVIS « POUR UN ACCÈS JUSTE ET DIVERSIFIÉ AUX LOISIRS PUBLICS POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES ET/OU RACISÉES MONTRÉLAISE » (2024)

R10

Rendre l'information municipale accessible à toutes et tous, notamment aux personnes immigrantes et racisées

En ligne avec les engagements de *Montréal 2030* en matière d'inclusion et d'accessibilité, cette recommandation invite la Ville à s'assurer que la documentation relative à l'accès aux services et aux activités culturelles municipales soit accessible au plus grand nombre. Elle fait écho aux actions prévues de diffusion multilingue de l'information et de collaboration avec les partenaires communautaires, notamment en associant le SDIS et les organismes desservant les populations immigrantes et/ou racisées. Une telle mesure renforcerait l'accès aux droits, favoriserait la participation citoyenne et permettrait à toutes et tous de bénéficier pleinement de l'offre municipale.



photo : Alexander Grey

Recommandation : Que la Ville de Montréal s'assure que la documentation sur l'accès aux services et aux activités culturelles municipales soit accessible au plus grand nombre de Montréalaises et Montréalais, notamment en s'associant au SDIS pour produire de l'information sur les services municipaux dans d'autres langues que le français et en collaborant avec les organismes communautaires desservant les personnes immigrantes et/ou racisées pour faire connaître ces activités.

SOURCE : R8 DE L'AVIS SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE (2020), R5 DE L'AVIS SUR LES PERSONNES ÂGÉES IMMIGRANTES ET/OU RACIALISÉES (2021) ET R15 DU MÉMOIRE « HORIZON 2050 » (2022)

3.7 Discrimination et racisme systémiques

R11

Mettre en place une stratégie antiraciste et interculturelle

Montréal 2030 identifie la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques comme une priorité stratégique. Cette recommandation vise à structurer cette lutte par l'adoption d'une stratégie municipale antiraciste et interculturelle, intégrée dans les pratiques et la culture organisationnelle. Elle s'inscrit pleinement dans les actions prévues de mise en œuvre d'un Plan intégré de lutte contre le racisme et contribue à ancrer institutionnellement cette dynamique dans l'ensemble de l'appareil municipal.

Recommandation : Que la Ville veille à la mise en œuvre effective, au suivi et à l'évaluation des actions entreprises depuis 2020 – et de celles à venir – au sein de ses services municipaux et des organismes paramunicipaux (SVPM, Bureau des commissaires, STM, OMHM, etc.), pour éliminer toutes les formes de discriminations et de racisme.

SOURCE : R2 DE L'AVIS SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE (2020) ET DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES DANS LE CHAMP DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2019)

Conclusion

Ce plaidoyer constitue un exercice de synthèse stratégique ancré dans une décennie d'expertise du Conseil interculturel de Montréal. En mettant en lumière les recommandations les plus pertinentes émises entre 2013 et 2024, il propose des leviers d'action concrets pour répondre aux multiples visages de la précarité socioéconomique à Montréal.

Les sept champs d'intervention abordés – du logement à la participation citoyenne, en passant par la mobilité, l'inclusion ou encore la transition socioécologique – montrent que la précarité est un phénomène transversal, qui appelle des réponses intégrées, coordonnées et ambitieuses. Ces recommandations s'appuient à la fois sur les priorités stratégiques du *Plan stratégique Montréal 2030* et sur les actions déjà en cours, afin de renforcer leur faisabilité et leur portée.

À la veille des élections municipales de 2025, le Conseil interculturel de Montréal souhaite ainsi offrir un outil de réflexion et de mobilisation aux personnes candidates, aux élues et élus, et à la population. En intégrant ces recommandations aux débats électoraux et aux futurs plans d'action municipaux, Montréal peut faire un pas décisif vers une ville plus équitable, inclusive et résiliente, où aucune personne n'est laissée pour compte.

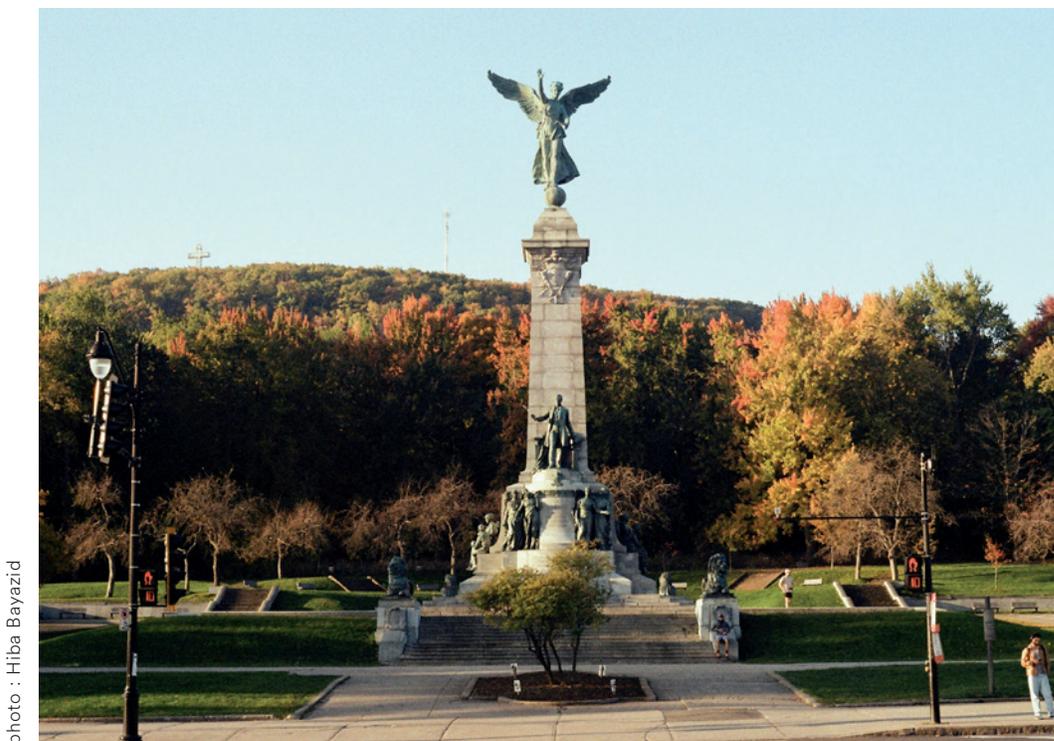


photo : Hiba Bayazid

Récapitulatif

Sous-thèmes

Recommandations finales

Logement

R1. Que la Ville de Montréal fasse de la représentation auprès du gouvernement provincial et fédéral pour bonifier le financement de la rénovation et de la construction des HLM et des logements sociaux et communautaires.

R2. Que la Ville fasse de la représentation auprès de Québec et utilise son statut de métropole non seulement pour permettre l'accès des personnes réfugiées et des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire au supplément au loyer, mais aussi pour garantir une amélioration substantielle de leur accès aux logements sociaux.

Transport et mobilité

R3. Que la Ville de Montréal poursuive le développement du réseau de transport collectif afin de réduire les disparités territoriales d'accessibilité aux moyens de transport, spécifiquement dans les quartiers d'immigration périphériques, et notamment à travers le prolongement des trajets et l'augmentation de la fréquence des lignes de la STM dans les secteurs les plus mal desservis, mais aussi en développant de nouvelles lignes de métro, de système léger sur rail (SLR) et de service rapide par bus (SRB) dans ces espaces spécifiques.

R4. Que la Ville de Montréal offre des moyens de mobilité durable diversifiés dans les espaces les plus excentrés, notamment en y développant le système d'autopartage et de navettes collectives, en y assurant la disponibilité des vélos communautaires BIXI et en suscitant leur utilisation auprès de la population à travers la mise en place de projets de formation à la pratique du vélo.

Participation citoyenne

R5. Que la Ville, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et les organismes communautaires locaux desservant les populations immigrantes et racisées, adapte ses approches de communication à la diversité des groupes et des territoires concernés lorsqu'il est question des activités de consultation citoyenne et des services offerts par la municipalité.

R6. Que la Ville fasse participer davantage des comités citoyens ainsi que des Montréalaises et Montréalais dans la programmation culturelle, dans une perspective intersectionnelle.

Sous-thèmes

Recommandations finales

Financement des organismes

R7. Que la Ville de Montréal subventionne et pérennise le financement des organismes et collectifs qui favorisent la parole des personnes immigrantes et/ou racisées, les associe davantage à la formulation des politiques publiques en matière d'aménagement, et les soutienne dans l'élaboration de leur demande de subventions et dans la mise à disposition de locaux municipaux.

Transition socioécologique

R8. Que la Ville de Montréal poursuive sa politique de verdissement tout en prenant en compte les besoins particuliers des personnes immigrantes et/ou racisées afin d'éviter les risques d'écogentrification. La Ville et ses arrondissements devraient davantage s'associer avec les communautés à faible revenu, immigrantes et/ou racisées pour prioriser certains espaces à verdir dans les quartiers à faible couvert végétal et déterminer les types d'espaces verts à prioriser.

Inclusion et diversité

R9. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, réalise des investissements ciblés dans les quartiers les moins bien dotés afin d'équilibrer sur tout le territoire l'offre d'équipements et d'activités sportifs et culturels, de façon qu'ils soient en quantité suffisante, de qualité adéquate et qu'ils répondent à la diversité des besoins locaux.

R10. Que la Ville de Montréal s'assure que la documentation sur l'accès aux services et aux activités culturelles municipales soit accessible au plus grand nombre de Montréalaises et Montréalais, notamment en s'associant au SDIS pour produire de l'information sur les services municipaux dans d'autres langues que le français et en collaborant avec les organismes communautaires desservant les personnes immigrantes et/ou racisées pour faire connaître ces activités.

Discrimination et racisme systémiques

R11. Que la Ville veille à la mise en œuvre effective, au suivi et à l'évaluation des actions entreprises depuis 2020 – et de celles à venir – au sein de ses services municipaux et des organismes paramunicipaux (SVPM, Bureau des commissaires, STM, OMHM, etc.), pour éliminer toutes les formes de discriminations et de racisme.

Références bibliographiques

- André, P., avec la collaboration de P. Martin et G. Lammafankpotin (2012). « Participation citoyenne », dans L. Côté et J-F Savard (dir.), Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique [en ligne], https://dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions_francais/participation_citoyenne.pdf
- Apparicio, P., & Seguin, A.-M. (2006). Measuring the Accessibility of Services and Facilities for Residents of Public Housing in Montreal. *Urban Studies*, 43(1), 187-211. <https://doi.org/10.1080/00420980500409334>
- Apparicio, P., Pham, T.-T.-H., Séguin, A.-M., & Landry, S. (2013). Équité environnementale et distribution spatiale de la végétation à l'intérieur et autour des îlots résidentiels à Montréal : Une double iniquité ? *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), 215-237. <https://doi.org/10.7202/1024902ar>
- Association coopérative d'économie familiale du Nord de Montréal (2024). *La gratuité du transport en commun : une nécessité pour lutter contre la pauvreté et les changements climatiques*. Consultation publique de la ville de Montréal Perspectives budgétaires 2025 : le financement du transport collectif, 19 p. https://www.acefnord.org/wp-content/uploads/2024/02/Memoire-refonte-tarifaire_ACEFduNorddeMontreal.pdf
- Beauregard, J.-P. (2020). Dévoiler la barrière de la discrimination ethnoraciale à l'embauche à Québec par un testing intersectionnel. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 66-81. <https://doi.org/10.7202/1076645ar>
- Bendaoud, M. (2010). LE DROIT AU LOGEMENT TEL QUE VU PAR LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS : SA MISE EN OEUVRE QUÉBÉCOISE EST-ELLE CONFORME ? *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 23(2), 51-123. <https://doi.org/10.7202/1068400ar>
- Blanchon, D., Moreau, S., & Veyret, Y. (2009). Comprendre et construire la justice environnementale. *Annales de géographie*, 665666(1), 35-60. <https://doi.org/10.3917/ag.665.0035>
- Blavier, P. (2024). Nicolas Roux, La Précarité durable. Vivre en emploi discontinu. *Sociologie*, 15(2), 229-231. <https://doi.org/10.3917/socio.152.0229>
- Bléhaut, M., & Gressier, M. (2023). En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. *Étude du CREDOC*, 329, 4 p. <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>
- Bresson, M. (2020). Chapitre 3. Causes de la précarité et processus de précarisation. *Cursus*, 3, 91-132. <https://shs.cairn.info/sociologie-de-la-precarite--9782200623784-page-91>
- Carette, J. (2024). Les retraités et la précarité résidentielle / Julien Simard, Vieillesse et crise du logement. Gentrification, précarité et résistance, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2024, 288 pages. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 19(1), 25-25. <https://www.erudit.org/fr/revues/lecture/2024-v19-n1-lecture09727/106686ac/>
- Chevrier, E.-I., & Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 67-83. <https://doi.org/10.7202/1024980ar>
- Communauté métropolitaine de Montréal (2022). *Grand Montréal en statistiques* [Ensemble de données]. Données ouvertes de la Communauté métropolitaine de Montréal. <https://donnees-et-statistiques.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/?t=7&st=17&i=1897&p=2016&e=3>
- Communauté métropolitaine de Montréal (2024). *Stratégie métropolitaine en itinérance*. Commission de l'habitation et de la cohésion sociale, 27 p. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/Strategie_itinerance.pdf
- Conseil interculturel de Montréal (2018). *Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale*. Montréal : Ville de Montréal, 38 p. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_participation_montrealais_issu_diversite_vie_municipale.pdf
- Conseil interculturel de Montréal (2020). *Racisme systémique. Agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes*. Montréal : Ville de Montréal, 36 p. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONSEIL_INTERC_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CIM-AVIS_RACISME_SYSTEMIQUE-FR-WEB.PDF

- Conseil interculturel de Montréal (2022). *Horizon 2050 : Prendre en compte les disparités et les discriminations territoriales dans l'aménagement urbain futur de Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, 41p. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/2022_memoireconseil_interculturel_reflexion2050.pdf
- Conseil interculturel de Montréal (2023). *Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain. Vers une transformation de l'action publique à Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, 96 p. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/2023_avis-inegalitesterritoriales_fr_web.pdf
- Dionne, M-A & Raymond-Brousseau (2025). *Pauvreté économique extrême : exploration des dimensions de la pauvreté au Canada*. Statistique Canada : No 75F002M au catalogue, 14 p. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75f0002m/75f0002m2025001-fra.pdf?st=g-aZN2xC>
- Duvoux, N. (2022). Précarité et insécurité sociale. *Constructif*, 62(2), 32-35. <https://doi.org/10.3917/const.062.0032>
- Fougère, D., & Sidhoum, N. (2006). Les nouvelles inégalités et l'intégration sociale. *Horizons stratégiques*, 2(2), 6-20. <https://doi.org/10.3917/hori.002.0006>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2023). Logement et pauvreté au Québec. *Dossier noir*, 8^e édition, 24 p. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/DossierNoirFRAPRU2023-web.pdf>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2024). Crise du logement : au-delà des chiffres, de véritables drames humains se vivent! *Toujours au front*, 143, 8 p. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2024/05/bulletin-143VF.pdf>
- Glineur, C., Lahaye, W., Carton, T., & Seran, L. (2023). Pauvreté, précarité, vulnérabilité: Les nouveaux enjeux de l'exclusion sociale. *Observatoire (L')*, 114, 7 p. <https://orbi.umons.ac.be/bitstream/20.500.12907/47862/1/Article%20Observatoire%20Scan.pdf>
- Godrie, B., Ouellet, G., Bastien, R., Bissonnette, S., Gagné, J., Gaudet, L., Gonin, A., Laurin, I., McAll, C., McClure, G., Régimbal, F., René, J.-F., & Tremblay, M. (2018). Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). <https://doi.org/10.7202/1051406ar>
- Gouvernement du Québec (2024a). *Charte des droits et libertés de la personne*. Éditeur officiel du Québec, 30 p. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/C-12.pdf>
- Gouvernement du Québec (2024b). *Mobiliser. Accompagner. Participer*. Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Emploi et solidarité sociale Québec, 98 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/PL_Lutte_Pauvrete_2024-2029.pdf
- Gouvernement du Québec (2024c). *Stratégie québécoise en habitation. Bâtir ensemble pour mieux se loger*. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 72 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/habitation/strategie_quebecoise_habitation/TXT_strategie_habitation_complet.pdf
- Goyer, R. (2017). Salubrité et santé dans l'action collective en matière de logement à Montréal. *Lien social et Politiques*, 78, 70-88. <https://doi.org/10.7202/1039339ar>
- Guatieri, Q. (2023). Les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation : Pression sociale, mal-être et résistance. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 30, 26-33. <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2023-n30-ncs08876/103233ac/resume/>
- Guay, E., Megelas, A., & Nichols, N. (2019). La gentrification contre le droit à la ville. Le cas de Parc-Extension. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 22, 198-204. <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2019-n22-ncs04813/91547ac/>
- Haut Comité de la Santé Publique. (1998). La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé. Avis, Paris, La Documentation Française, 368 p. <https://www.hcsp.fr/docspdf/hcsp/hc001043.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (2025). Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Travail. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/groupes-de-population/personnes-immigrantes/personnes-immigrantes-travail#chomage>
- Lachapelle, U., Boisjoly, G., & Vermesch, P. (2020, mars). *Réalisation d'un portrait des besoins et des habitudes de déplacements des personnes vivant en situation de précarité dans la région de Montréal* [Rapport]. Polytechnique Montréal, 112 p. <https://publications.polymtl.ca/5266/>

- Larose-Hébert, K., Nault, G., & Couture-Glassco, É. (2021). Réaffiliation sociale en otage : Influence du profilage social des populations marginalisées sur les pratiques des intervenants de proximité. *Criminologie*, 54(2), 169-193. <https://doi.org/10.7202/1084293ar>
- Lewis, C. (2016). *Une réalité urbaine : L'itinérance et les risques d'itinérance chez les personnes immigrantes de Montréal*. Étude pour le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), 19 p. https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2016/10/C.Lewis_DossierImmigrant_BlogMMFIM_2016.pdf
- Mahfud, Y., Badea, C., & N'gbala, A. (2015). Distance culturelle et préjugés à l'égard des immigrés en France: le rôle des modèles d'intégration. *Revue internationale de psychologie sociale*, 28(2), 53-79. <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2015-2-page-53?lang=fr>
- Mercier, C., Bourque, D., & St-Germain, L. (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec: enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Rapport réalisé dans le suivi du Séminaire sur la participation citoyenne et le développement des communautés, tenu à l'initiative de la revue Développement social et de l'ARUC-ISDC le 4 avril 2008. *Documentation et diffusion*, 8, 74 p. https://www.consortium-mauricie.org/file/aruc_se--minaire-participation-citoyenne.pdf
- Millet, M., & Thin, D. (2005). Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité. *Lien social et Politiques*, 54, 153-162. <https://doi.org/10.7202/012867ar>
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2023). *Portraits sociodémographique et régional des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 et présentes en janvier 2023*. Présence 2023, 84 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2023.pdf
- Office de consultation publique de Montréal (2020). *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*. Rapport de consultation publique, 261 p. <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/rapport-reds.pdf#:~:text=L%E2%80%99emploi%20%E2%80%A2%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20%C3%A0%20l%E2%80%99C3%A9galit%C3%A9,emplois%20%C3%A0%20la%20Ville%20de>
- O'Neill S., Labesse, M.-E., & Morency, P. (2024). *Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Rapport d'analyse, n°3486, 50 p. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3486-logement-sante-cadre-conceptuel.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (2024), *Justice environnementale : Contexte, défis et approches nationales*, Éditions OCDE, Paris, 114 p. <https://doi.org/10.1787/d96d644d-fr>
- Otmani, R. (2020). Discrimination à l'embauche et sentiment de racisme: Le cas des médecins algériens à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 82-100. <https://doi.org/10.7202/1076646ar>
- Paulhiac Scherrer, F. (2018). *Portrait des disparités en matière de mobilité dans l'agglomération de Montréal. Étude portant sur la caractérisation des inégalités de mobilité quotidienne*. Ville de Montréal et Chaire In.SITU, 3, 134 p. <https://chairesinsitu.esg.uqam.ca/nouvelles/publicationsrecentes/cahiersinsitu/cahier-in-situ-n3-portrait-des-disparites-en-matiere-de-mobilite-dans-lagglomeration-de-montreal/>
- Pierre, M. (2005). Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : Un état des lieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2), 75-94. Érudit. <https://doi.org/10.7202/011227ar>
- Pierret, R. (2013). Qu'est-ce que la précarité ? *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, 2(2)307-330. <https://doi.org/10.4000/socio.511>
- Pinault, L., Christidis, T., Olaniyan, T. et Crouse, D. (2021). *Disparités ethnoculturelles et socioéconomiques en matière d'exposition à la verdure en milieu résidentiel dans les régions urbaines du Canada*. Statistique Canada, no 82-003-X, Rapports sur la santé, 32(5), 15 p. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2021005/article/00001-fra.pdf?st=1MQpEWGh>
- Reiser, C. (2021). *Se loger dans un quartier tremplin : Trajectoires et stratégies résidentielles des familles immigrantes à Parc-Extension et Saint-Michel, Montréal*. Géographie. Université de Paris; Université de Montréal, Thèse de doctorat, 545 p. https://hal.science/tel-03319148/file/Reiser_Chloe_2021_these.pdf
- Reiser, C. (2024, mai). *Inégalités territoriales et aménagement en contexte de transition socioécologique : L'expérience de recherche-action du Conseil interculturel de Montréal*, 15 p. <https://hal.science/hal-04743705>
- Rose, D. (2022). Personnes immigrées et logement : Le grand défi. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 27, 36-42. <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2022-n27-ncs06886/98291ac/>
- Roy, S. (1995). L'itinérance : Forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*, 34, 73-80. <https://doi.org/10.7202/005232ar>

- Spira, A., Adolphe, M., Hermange, M. T., Lecomte, D., Benoît, M. M. G., Dreux, C. L., Dubois, G., Gentilini, M., Geraut, C., Giudicelli, C. L., Gonthier, R., Jaffiol, C. L., Laverdant, C., Levi, Y., Mantz, J.-M., Michel, J.-P., Milliez, J., Molina, C., Olie, J.-P., ... Laplace, M. M. J. P. (2017). Précarité, pauvreté et santé. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 201(4), 567-587. [https://doi.org/10.1016/S0001-4079\(19\)30446-7](https://doi.org/10.1016/S0001-4079(19)30446-7)
- Saillant, F. (2018). Le FRAPRU : Quarante ans de luttes face à l'État. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 20, 128-138. <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2018-n20-ncs04114/89275ac/>
- Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (2007). *La participation citoyenne. Guide de référence*. Projet La sensibilisation des leaders municipaux à la prise en compte et à la participation citoyenne des personnes appauvries, 31 p. <https://www.tacaestrie.org/wp-content/uploads/2016/03/guidedereference.pdf>
- Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (2016). *La pauvreté, l'exclusion sociale et ses préjugés*, 47 p. https://www.tacaestrie.org/wp-content/uploads/2016/10/Manuel_sur_la_pauvrete_TACAE.pdf
- Toupin, C. (2024). Défis de collaboration entre villes et organismes communautaires, dans *Imaginer une ville des droits humains, Droits & libertés*, 43(2), page web consultée le 12 avril 2024. <https://liguedesdroits.ca/defis-de-collaboration-entre-villes-et-organismes-communautaires/>
- Triki-Yamani, A. (2020). La progression en emploi dans le secteur privé du Grand Montréal : Les minorités visibles face à des inégalités de traitement. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 38-65. <https://doi.org/10.7202/1076644ar>
- Ulysse, P. (2009). Les travailleurs pauvres : De la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France. *Lien social et Politiques*, 61, 81-95. <https://doi.org/10.7202/038473ar>
- Vandecasteele, I., & Lefebvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : Approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de psychologie clinique*, 26(1), 137-162. <https://doi.org/10.3917/cpc.026.0137>
- Ville de Montréal. (2021a). *Montréal 2030*. Plan stratégique, 39 p. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf
- Ville de Montréal. (2021b). *Tables de quartier*, page web consultée le 13 avril 2025, <https://montreal.ca/sujets/tables-de-quartier>
- Ville de Montréal. (2023). *Mémoire de la ville de Montréal*. Présenté dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 53 p. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/07-07_MEMOIRE%20VILLE_DE_MONTREAL_CONSULTATION_PUBLIQUE_PAGIEPS.PDF
- Ville de Montréal. (2025). *Portrait des arrondissements sur la pauvreté, 2021* [Ensemble de données]. Données ouvertes de la Ville de Montréal. <https://donnees.montreal.ca/dataset/portrait-thematique-sur-la-pauvrete-2021>
- Wresinski, J. (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Rapport au Conseil Économique et Social, Paris : Journal Officiel, 113 p. <https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/1987/Rapport-WRESINSKI.pdf>
- Zaouche-Gaudron, C. (2007). Précarité socio-économique : Les pères en risque? dans *Les pères en débat* (p. 17-28). érès. <https://doi.org/10.3917/eres.selle.2007.01.0017>



photo : Alain Rouiller



photo : Hiba Bayazid



Plaidoyer sur la
précarité socioéconomique

Cahier de propositions en vue
des élections municipales 2025

